



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/2004/19
2 mars 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Huitième session, 11, 13 et 14 mai 2004
Point 8.2 de l'ordre du jour provisoire

**RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET COOPÉRATION TECHNIQUE
À L'APPUI DU PROGRAMME DE TRAVAIL**

DOCUMENT DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN DÉBAT

Note du secrétariat

Le présent document contient une brève description des principales activités de renforcement des capacités et de coopération technique que le secrétariat a entreprises à l'appui du programme de travail. Il témoigne du degré élevé de priorité que le secrétariat accorde aux activités de mise en œuvre.

Outre d'informer, le présent document a pour objet:

- D'appeler l'attention des délégations des pays en transition, en particulier de ceux dont les revenus sont les plus faibles, sur les activités de renforcement des capacités qui pourraient être mises en œuvre ou transposées dans leur contexte national;
- D'appeler l'attention des délégations sur les activités de renforcement des capacités existantes et potentielles auxquelles elles pourraient contribuer financièrement, en accordant une aide en nature ou en détachant des experts;
- De demander aux délégations de confirmer l'importance de ces activités.

Document précédent sur le même sujet: TRADE/2003/14.

SOUS-PROGRAMME: ACTIVITÉS À L'APPUI DU DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE

I. Conséquences de l'élargissement de l'UE pour la région de la CEE (projet relatif à l'Europe élargie)

Objectifs du projet

1. Ce projet a été lancé par les États membres de la CEE lors de la réunion du Bureau de la CEE, en 2002, au cours de laquelle le secrétariat a été invité à proposer des mesures concrètes pour étudier les conséquences de l'élargissement de l'UE pour la région. À l'issue de discussions avec des représentants de certains États membres et la Commission européenne, un programme d'ateliers sectoriels a été convenu.

2. Le projet a pour principal objectif d'étudier les enjeux et les conséquences de l'élargissement de l'UE pour la région de la CEE, notamment pour les pays en transition de l'Europe orientale et méridionale, du Caucase et de l'Asie centrale, dans différents domaines.

Activités principales

3. Les principales activités prévues dans le cadre du projet sont des ateliers sur différents thèmes. En 2003, dans le contexte de ce projet, la CEE a organisé les ateliers et tables rondes suivants consacrés au développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise:

- Commerce, entreprise et investissement dans une Europe élargie – atelier tenu en avril 2003 à Genève;
- Élargissement de l'Europe: convergence des réglementations dans les pays non adhérents – atelier tenu en novembre 2003 à Athènes et organisé avec l'appui du Ministère grec des affaires étrangères et l'Institut des relations internationales d'Athènes.

4. En relation avec ce qui précède, la CEE a publié en décembre 2003 une publication intitulée «Beyond Enlargement: Trade, Business and Investment in a Changing Europe» (Au-delà de l'élargissement: commerce, entreprise et investissement dans une Europe en mutation), qui contient les renseignements présentés lors de l'atelier organisé sur le thème «Commerce, entreprise et investissement dans une Europe élargie», ainsi que des documents connexes de politique générale.

5. En 2004, dans le cadre du même projet, la CEE, conjointement avec l'Organisation de la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), a tenu le 8 mars un atelier chargé d'examiner la dimension économique de la sécurité en Europe dans un environnement en mutation et ses conséquences économiques. Après cet atelier, le secrétariat établira un rapport d'évaluation sur tous les ateliers consacrés à l'Europe élargie afin d'évaluer l'utilité de cet outil d'assistance technique, en proposant des résultats concrets et en examinant leur pertinence pour l'avenir.

II. Projet d'assistance technique dans le domaine de la facilitation du commerce réalisé conjointement par la CEE et la République tchèque

6. Depuis 1997, la CEE et la République tchèque fournissent conjointement une assistance technique dans le domaine de la facilitation du commerce par l'intermédiaire du projet intitulé «Soutien aux mesures de facilitation du commerce et mise en œuvre d'EDIFACT/ONU dans certains pays d'Europe orientale». Le projet est administré avec l'aide de la CNUCED.

Objectifs du projet

7. Dans les pays bénéficiaires, les objectifs du projet sont les suivants:

- Rapprocher les représentants des pouvoirs et organismes publics compétents et du secteur privé afin de les amener à une communauté de vues quant à la coopération requise pour mettre en œuvre des mesures de facilitation du commerce;
- Créer des organismes nationaux de facilitation du commerce aptes à fournir des services dans ce domaine aussi bien aux opérateurs commerciaux du pays qu'à leurs partenaires étrangers;
- Participer à la mise en œuvre de mesures de facilitation du commerce et promouvoir la coopération entre pays bénéficiaires;
- Faire mieux connaître la facilitation du commerce et le commerce électronique.

Conclusions et résultats à ce jour

- Une assistance concrète a été fournie à six pays d'Europe orientale: Bélarus, Lettonie, Lituanie, Ouzbékistan, République de Moldova et Ukraine;
- Le projet complète et élargit les activités techniques de la CEE au sujet des recommandations et normes relatives à la facilitation du commerce et aux transactions électroniques. L'expertise de la CEE dans ces domaines s'en est trouvée plus largement connue et acceptée dans les pays bénéficiaires;
- Les pays bénéficiaires ont participé davantage aux activités menées par la CEE dans les domaines de la facilitation du commerce et du commerce électronique, notamment en prenant une part active aux sessions annuelles du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) et aux réunions connexes.

8. Le Ministère de l'industrie et du commerce de la République tchèque et la CEE ont proposé de prolonger le projet jusqu'en 2005. Une demande officielle de prolongation a déjà été soumise au Gouvernement tchèque.

III. Renforcement des capacités en matière de facilitation du commerce et de transactions électroniques dans la région méditerranéenne

9. Ce projet, financé en 2002 et 2003 par le Compte pour le développement (ONU), visait à accroître la compétitivité des entreprises de la région méditerranéenne sur les marchés régionaux et mondiaux en particulier en simplifiant et en harmonisant les procédures commerciales tout au long de la chaîne de transaction; en automatisant et en informatisant l'administration et le commerce et en facilitant la participation des petites et moyennes entreprises (PME) au commerce électronique. Il mettait l'accent sur les échanges entre les pays méditerranéens non européens membres de la CEE, de la CESAO et de la CEA.

Objectifs du projet

10. La mise en œuvre du projet devrait donner les résultats suivants:

- Une application plus large des normes des Nations Unies concernant la facilitation du commerce et les transactions électroniques dans les pays méditerranéens qui ne sont pas membres de l'Union européenne;
- La mise en place d'un réseau de compétences entre les institutions nationales, les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies et la CNUCED, afin de promouvoir la facilitation des échanges commerciaux et le commerce électronique, ainsi qu'une meilleure compréhension des activités menées dans ce domaine par d'autres organisations internationales;
- Le renforcement de la coopération entre les pays de la région dans les domaines de la facilitation des échanges commerciaux et du commerce électronique;
- Le renforcement de la capacité des petites et moyennes entreprises de la région à s'intégrer dans la chaîne de l'approvisionnement mondial et à participer à la facilitation des échanges commerciaux et au commerce électronique.

11. Dans le cadre de ce projet, la CEE a tenu à Malte du 18 au 20 juin 2003 un séminaire régional qui a souligné l'importance d'appliquer des normes et des règles internationales en utilisant des logiciels de facilitation du commerce, ainsi que la nécessité que les séminaires nationaux s'emploient à renforcer l'application des normes des Nations Unies pour la facilitation du commerce et le commerce électronique.

12. L'Atelier régional de Malte a rassemblé des réseaux d'experts du projet E-Med Business et des experts spécialisés dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement pour les PME de l'École supérieure de commerce à Grenoble (France).

13. Le projet a donné les résultats suivants: le Gouvernement turc a mis en œuvre la recommandation n° 25 de la CEE-EDIFACT/ONU pour l'automatisation des déclarations et procédures douanières; un comité national (TÜRKPRO) a été créé dans le cadre de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est qui met en œuvre la recommandation n° 4 de la CEE. En outre, le projet relatif aux documents électroniques dans le contexte du commerce extérieur, coordonné par le Sous-Secrétariat des douanes et du commerce extérieur, vise à exploiter les documents commerciaux sur l'Internet, en utilisant les normes de l'ONU pour les documents

commerciaux. La CEE et l'administration turque étudient actuellement la possibilité de renforcer l'application des normes de l'ONU, en utilisant les résultats du projet UNeDocs (www.UNeDocs.org).

14. Un autre résultat du projet a été le lancement par le Gouvernement israélien de deux importants projets. Le premier concerne l'automatisation du certificat d'origine et vise à simplifier et à maximiser l'efficacité des procédures douanières, et à faciliter la gestion des risques. Le second porte sur l'intégration d'un environnement sans support papier dans les procédures douanières. Lors de l'atelier régional qui s'est tenu à Malte, le représentant d'Israël s'est déclaré vivement intéressé par la promotion et l'application des normes de l'ONU sur la facilitation du commerce et les transactions électroniques.

IV. Extensions des Nations Unies pour les documents commerciaux électroniques (UNeDocs)

16. Le projet UNeDocs relatif aux documents commerciaux électroniques a été mis en place par la Division du développement du commerce et du bois de la CEE pour proposer des modèles de documents commerciaux sur papier et sur support électronique fondés sur les normes et les pratiques optimales de la CEE en la matière. Ces documents UNeDocs servent de base à la validation et au traitement automatisés des documents ainsi que pour l'harmonisation des procédures relatives aux documents.

17. Pour le Forum international sur la facilitation du commerce organisé par la CEE en 2003, une coopération a été établie avec les principaux fournisseurs de logiciels afin de présenter des applications d'un document UNeDocs. Les démonstrations, qui utilisent les services Internet et appliquent les normes et meilleures pratiques en matière de facilitation du commerce, ont apporté la preuve qu'il était possible de rendre les documents électroniques accessibles pour les PME et les pays en transition. Les travaux de recherche-développement se poursuivent, l'objectif étant d'offrir aux utilisateurs des UNeDocs un vaste choix de documents commerciaux électroniques adaptables et peu onéreux.

18. La CEE a également coopéré avec l'Union postale universelle dans le cadre du projet de cachet postal électronique (EPM). L'EPM garantit la sécurité et l'horodatage des documents électroniques. Cette coopération a mis en évidence la faisabilité et la complémentarité des signatures EPM dans les documents commerciaux UNeDocs. Le projet a permis de créer un service Internet de validation automatisée des documents commerciaux UNeDocs et des signatures EPM qui a été présenté au Sommet mondial sur la société de l'information.

19. Le site Web de l'UNeDocs (www.UNeDocs.org) a été maintenu et les services disponibles ont été étendus. Le projet a mis au point des services Internet pour d'importantes listes de codes recommandées par les Nations Unies qui sont accessibles sur le site Internet.

20. En 2003, le projet a continué de coopérer avec le Comité britannique pour la simplification des procédures du commerce international (SITPRO). Ensemble, ils ont élaboré la série de documents internationaux UNeDocs établie à partir de la validation du concept des UNeDocs mis au point en 2002. Il en est résulté un modèle de données pour les documents papier, qui est aligné sur la Formule-cadre des Nations Unies et un équivalent électronique en langage XML dans la syntaxe EDIFACT-ONU. Le projet a aussi permis d'élaborer des modules de formation

sur l'automatisation des documents commerciaux pour l'initiative de renforcement des capacités UNeMed.

21. Le Conseil consultatif de UNeDocs a constaté avec satisfaction les progrès réalisés dans le cadre du projet. Il a approuvé la gestion du projet et l'élaboration de la série de documents internationaux. UNeDocs a reçu plusieurs demandes de missions d'enquête ou d'applications pilotes. L'équipe du projet a réalisé des missions pour préparer des projets d'assistance technique. Le déroulement ultérieur du projet dépendra des ressources extérieures qu'il sera possible de mobiliser pour mener à bien des applications.

V. Facilitation du commerce et renforcement de la sécurité

22. La sécurité des échanges et l'impact des mesures de sécurité sur le flux et le coût du commerce international restent très préoccupants. La CEE privilégie à cet égard une approche multilatérale de la sécurité plutôt qu'une approche unilatérale qui, menée à sa conclusion logique, pourrait à long terme entraîner de graves perturbations des échanges. Un point positif est que la CEE pense que l'accent qui est actuellement mis sur les questions liées à la sécurité des échanges favorise la mise en œuvre des instruments existants de facilitation du commerce, en particulier dans des domaines tels que les normes documentaires, les informations anticipées sur les marchandises, les normes en matière de transactions électroniques et les mesures générales de facilitation du commerce.

23. La CEE a organisé deux conférences sur la sécurité du commerce en février et novembre 2003, pour discuter des questions citées plus haut et encourager une approche fondée sur la collaboration. La conférence de novembre, qui a été organisée conjointement avec l'Organisation mondiale des douanes, a rassemblé plus de 100 participants qui ont jugé la réunion très profitable et ont encouragé la CEE à continuer ce travail. La Division des transports de la CEE a aussi activement pris part à la conférence.

24. La CEE a depuis lors donné suite à plusieurs initiatives de collaboration avec d'autres institutions compétentes pour réaliser des objectifs communs, à savoir la facilitation du commerce et la sécurité.

VI. Atelier sur le renforcement des capacités des organismes de facilitation du commerce, Genève, octobre 2004

25. Le secrétariat, en coopération avec le SITPRO et la Banque mondiale, prévoit un atelier sur le renforcement des capacités des organismes nationaux de facilitation du commerce (organismes PRO) en octobre 2004. Cet atelier vise à améliorer les connaissances et les compétences des organismes PRO pour les rendre mieux à même de mettre en œuvre et d'encourager les initiatives nécessaires en matière de facilitation du commerce dans leur pays et leur région.

26. L'atelier portera sur des aspects essentiels de la facilitation du commerce, notamment:

- Mise en œuvre des recommandations, normes et outils essentiels dans le domaine de la facilitation du commerce;
- Mise en conformité et simplification de la documentation commerciale;

- Utilisation des codes CEFAC-ONU dans le domaine de la facilitation du commerce (LOCODE/ONU);
- Normes en matière de transactions électroniques;
- Tendances et problèmes actuels dans le domaine de la facilitation du commerce;
- UNeDocs – exposé détaillé de la question et des étapes nécessaires à la mise en œuvre;
- Guichet unique;
- Chaîne d’approvisionnement et facilitation du commerce;
- Modèles possibles d’organisation et de financement pour les organismes PRO.

27. L’atelier devrait durer trois jours et réunir quelque 40 participants d’organismes PRO du monde entier. Des discussions ont actuellement lieu avec la SECIPRO (pour l’Europe du Sud-Est) et l’EUROPRO (pour l’Europe occidentale) concernant leur appui et leur participation.

28. Un point essentiel sera le financement des frais de voyage des participants. Les premières discussions tenues avec la Banque mondiale ont été positives et d’autres organisations se sont aussi déclarées disposées à contribuer au financement de la manifestation. On estime que l’atelier serait un outil essentiel pour renforcer la mise en œuvre des recommandations et outils de la CEE en matière de facilitation du commerce.

VII. Renforcement des capacités aux fins de la mise en application des normes de qualité des produits agricoles

29. Le secrétariat du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles a participé au cours de l’année écoulée à différentes manifestations concernant le renforcement des capacités, notamment:

- Académie des douanes de Saint-Pétersbourg – Saint-Pétersbourg, 3-7 mars 2003 (cours sur les différentes normes de qualité des produits agricoles);
- Conférence de l’EAN (Pack-It and Trace-It, Le Cap, 17-21 mars 2004 (présentation sur le travail de la CEE et les normes agricoles));
- Atelier conjoint FAO/CEMN sur le renforcement institutionnel pour faciliter le commerce intrarégional et interrégional des produits agricoles dans les États membres de CEMN – Istanbul, 29 juin-2 juillet 2003 (cours sur l’importance des normes en tant que moyen de facilitation du commerce);
- Séminaire international CEE/EAN sur le commerce et le nouveau contexte de sécurité – Istanbul, 2 et 3 juillet 2003 (aide pour préparer la manifestation et y donner suite, cours sur les normes de qualité des produits agricoles de la CEE).

30. Les 18 et 19 septembre 2003, la CEE, en coopération avec le Gouvernement de la Fédération de Russie a organisé à Moscou un séminaire international sur l'application de la norme CEE pour la viande bovine. Y ont participé des représentants de l'Australie, du Bélarus, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de la France, de la Lituanie, du Royaume-Uni et de l'Ukraine dans le but:

- De présenter le fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement international de la viande;
- D'expliquer comment l'introduction d'une norme internationale relative aux découpes peut faciliter le commerce et se traduire par d'importantes économies pour l'acheteur et le vendeur tout en garantissant la qualité du produit;
- De démontrer concrètement l'application de la norme dans un atelier de découpe.

VIII. Renforcement des capacités en matière de bonnes pratiques réglementaires dans la région des Balkans

31. Ce projet, financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI) vise à éliminer les obstacles techniques au commerce, simplifier les cadres réglementaires et faciliter les échanges tant entre les pays des Balkans qu'avec leurs partenaires traditionnels dans la région de la CEE. Il couvre l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la République de Moldova, la Roumanie et la Serbie-et-Monténégro.

32. La mise en œuvre du projet devrait avoir pour résultat:

- Une amélioration de la compréhension et de la confiance mutuelles entre les organismes réglementaires;
- Une plus large application des recommandations de la CEE concernant la normalisation et les questions réglementaires (à savoir la recommandation «L» de la CEE intitulée «Modèle international pour l'harmonisation technique»);
- Un renforcement de la coopération entre les organismes nationaux compétents dans la région en ce qui concerne la réglementation et la normalisation;
- Un renforcement de la capacité des responsables des réglementations d'appliquer chaque fois que possible les moyens ayant le moins d'effets de restriction des échanges pour atteindre les objectifs légitimes.

33. En novembre 2003, la CEE a tenu un séminaire préparatoire sur les expériences régionales de bonne gouvernance en matière de réglementation. Le séminaire a réuni quelque 80 participants de 33 pays, organisations internationales et régionales et associations et entreprises privées.

IX. Renforcement des capacités afin d'améliorer les perspectives de financement du commerce et d'investissement en vue de développer durablement le secteur du bois dans la Fédération de Russie

Objectifs du projet

34. Ce projet, entrepris à la demande de la Fédération de Russie, vise à améliorer les résultats commerciaux du secteur du bois en Russie en s'appuyant sur l'expertise de la CEE en matière de facilitation du commerce dans ce secteur. Le projet met essentiellement l'accent sur les points suivants:

- Le développement durable;
- La coopération directe au niveau des entreprises;
- La coopération régionale dans le nord-ouest de la Fédération de Russie;
- Les questions relatives au commerce, au bois et à l'environnement;
- Les activités intersectorielles.

35. Les principales activités exécutées dans le cadre du projet sont les suivantes:

- Pratiques de gestion durable dans les entreprises de transformation du bois;
- Amélioration des procédures commerciales dans l'industrie du bois;
- Techniques novatrices de financement du commerce;
- Renforcement des capacités dans l'optique d'un développement des investissements étrangers;
- Utilisation durable de la biomasse;
- Opérations portuaires concernant le bois et logistique dans ce domaine.

36. Ces activités répondent aux besoins les plus urgents du secteur forestier russe. Des experts du Comité du bois et du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise collaborent étroitement à ce projet dont les bénéficiaires sont les entreprises russes de transformation du bois. L'activité intitulée «Logistique commerciale améliorée pour l'utilisation durable de la biomasse» est un bon exemple des résultats concrets obtenus à ce jour. En outre, les travaux qui, dans le cadre du projet, portent sur l'utilisation durable, en remplacement des combustibles fossiles, de la biomasse produite par l'industrie forestière russe sont devenus une activité de pointe dans ce domaine.

X. Deuxième Forum international sur la facilitation du commerce, 14 et 15 mai 2003

37. La CEE a organisé le deuxième Forum international sur la facilitation du commerce les 14 et 15 mai 2003 à Genève en collaboration avec la CNUCED, toutes les commissions

régionales de l'ONU, l'ONUDI, la Banque mondiale, les CE, l'OMD, l'OMC et le CCI, en vue de fournir un contexte neutre pour mieux faire comprendre les avantages et les questions sensibles liées à la facilitation du commerce et à la sécurité commerciale. Y ont participé plus de 500 participants de plus de 90 pays.

38. Les principaux résultats ont été les suivants: réalisation d'un consensus entre les différents groupes de pays en ce qui concerne la facilitation du commerce dans le contexte des Nations Unies; formulation d'un certain nombre d'importantes recommandations de politique générale sur la manière dont les pays en transition et en développement peuvent recevoir une part équitable des avantages de la facilitation du commerce; création d'un projet interrégional de renforcement des capacités dans le domaine de la facilitation du commerce à financer par le Compte pour le développement à partir de 2004 et aide à plus de 20 participants de pays en transition et en développement pour qu'ils puissent venir et participer aux débats et à la préparation de recommandations de politique générale, dans l'optique à plus long terme d'encourager la création d'organismes de facilitation du commerce, connus sous le nom de comités PRO.

XI. Séminaire régional CEE/EAN sur la facilitation du commerce au regard du nouveau contexte de sécurité, 1^{er} et 2 juillet 2003

39. Ce séminaire a été organisé conjointement avec le Gouvernement turc (Sous-Secrétariat du commerce extérieur), EAN International (Association internationale de numérotation des articles) et EAN Turquie.

40. Les orateurs représentaient les organisateurs ainsi que les douanes et la protection des frontières des États-Unis, l'Organisation mondiale des douanes, le Département de l'agriculture des États-Unis, UK Wines and Spirits Association et plusieurs associations d'exportateurs turcs.

Objectifs du projet

41. Les objectifs du projet étaient les suivants:

- Organiser une manifestation en mai 2003 pour donner suite au Forum international sur la facilitation du commerce et aborder sur le terrain les questions discutées lors du Forum;
- Informer sur les faits nouveaux concernant l'équilibre entre la sécurité commerciale internationale et la facilitation du commerce ainsi que sur le commerce des produits alimentaires et les nouvelles normes relatives à la qualité et à la sécurité publique et privée;
- Donner plus de valeur ajoutée à la collaboration en faveur de la sécurité commerciale;
- Donner plus de valeur ajoutée aux exportations alimentaires par l'accès aux chaînes d'approvisionnement internationales.

Impact du séminaire

42. Le séminaire comprenait deux parties – une journée consacrée à la facilitation du commerce et aux enjeux du nouveau contexte de sécurité et un atelier sur la facilitation du commerce et la sécurité des produits alimentaires. La journée s'est terminée par une séance ouverte de discussion qui était le principal objectif de la réunion.

43. Quelque 60 participants ont répondu aux efforts concertés d'EAN Turquie pour organiser la réunion et attirer des représentants des secteurs aussi bien public que privé en Turquie, qui étaient tous très intéressés par le débat. Des participants de la région extérieurs à la Turquie étaient présents mais leur nombre était limité, très probablement parce que la confirmation que la Conférence se tiendrait à Istanbul a été reçue trop tard, de sorte que l'impact au niveau régional a été moindre que nous ne l'aurions souhaité.

XII. Activités du Conseiller régional pour la facilitation du commerce

44. En tant que chargé de liaison de la CEE, le Conseiller régional collabore avec les initiatives et projets régionaux suivants:

a) SECI et Pacte de stabilité: Le Conseiller régional coopère étroitement avec la Table de travail II, qui traite de la reconstruction, du développement et de la coopération économiques, ainsi qu'avec le bureau du Coordonnateur spécial. Il fournit régulièrement un soutien et des avis sur l'élaboration et la mise en œuvre des projets aux groupes de travail compétents s'occupant de libéralisation et de facilitation du commerce dans le contexte de la SECI et du Pacte de stabilité.

b) Initiative pour l'Europe du Sud-Est: La Division du développement du commerce et du bois contribue à la mise en place de la stratégie de la société de l'information entreprise dans le cadre de l'Initiative pour l'Europe du Sud-Est du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, en particulier grâce à ses connaissances techniques sur les normes relatives aux transactions électroniques. Le Conseiller régional passe actuellement en revue l'ensemble des travaux effectués par les organes subsidiaires de la CEE en vue de mettre la dernière main à cette contribution.

c) TTFSE: Le Conseiller régional coopère avec le programme de facilitation du commerce et des transports en Europe du Sud-Est (TTFSE), travaillant avec la Banque mondiale et le Département d'État des États-Unis. Il fournit aussi des avis sur d'éventuels projets nouveaux de facilitation du commerce et des transports dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle phase de ce programme (TTFSE 2).

d) CEI: Le Conseiller régional travaille avec les autorités russes sur l'intégration des normes, recommandations et meilleures pratiques de la CEE en matière de facilitation du commerce dans la réforme des douanes russes.

e) Europe du Sud-Est: La CEE mène une campagne de sensibilisation pour introduire des outils perfectionnés de facilitation du commerce dans le cadre du processus de réforme et d'intégration dans les structures européennes. Elle apporte aussi son soutien au Groupe de travail du commerce pour la phase de mise en œuvre et l'harmonisation des accords bilatéraux de libre échange en Europe du Sud-Est.

45. Le Conseiller régional participe aussi activement au renforcement des capacités dans le domaine des procédures de facilitation du commerce et à la coordination des comités PRO (SECIPRO). Il soutient la création de nouveaux comités PRO dans la CEI ainsi que le travail des comités existants. Le Conseiller régional intensifie aussi la coopération avec diverses institutions de la Fédération de Russie et des pays du Caucase méridional en vue de fournir un appui aux comités PRO qui se forment en facilitant le transfert de savoir-faire des comités PRO existants, en coopération avec la Banque mondiale.

46. Enfin, en 2003, le Conseiller régional pour la facilitation du commerce a établi une publication intitulée *Sharing the Gains of Globalization in the New Security Environment: The Challenges to Trade Facilitation* (Partager les gains de la mondialisation dans le nouveau contexte de sécurité: les enjeux de la facilitation du commerce) qui devrait devenir, aux côtés de la publication issue du premier Forum international sur la facilitation du commerce, un ouvrage de référence dans le domaine de la facilitation du commerce. Le Conseiller régional pour la facilitation du commerce a aussi établi un ouvrage de référence sur la facilitation du commerce en russe, qui contient des articles choisis provenant des deux forums internationaux sur la facilitation du commerce.

XIII. Propositions relatives à d'autres activités de renforcement des capacités

47. On trouvera ci-après une liste de projets de coopération technique pour le développement du commerce à l'intention des pays en transition; ces projets sont élaborés mais leur financement n'est pas encore déterminé:

- Développement des moyens de financement des opérations commerciales, contrats et documents commerciaux;
- Amélioration de l'échange d'informations sur la logistique commerciale en République de Moldova;
- Renforcement des capacités pour la gestion intégrée des frontières et la gestion intégrée des flux internationaux d'informations commerciales en Géorgie, Arménie, Azerbaïdjan et, éventuellement, dans les républiques d'Asie centrale, en Ukraine et en Russie;
- Meilleure application des normes de la CEE aux fruits et légumes frais sur les marchés de gros;
- Amélioration de la logistique commerciale pour l'utilisation durable de la biomasse.

48. Dans le cadre du sous-programme relatif au développement du commerce, une étude globale a été entreprise en 2003 afin de déterminer comment les États membres appliquaient les 30 recommandations du CEFAC-ONU sur la facilitation du commerce et les transactions électroniques. Une fois achevée, cette étude permettra de préciser les besoins d'assistance (par exemple, pour des projets de mise en œuvre et des travaux de synthèse à l'échelon national) des États membres. Les activités futures de renforcement des capacités dans le domaine de la facilitation du commerce et des transactions électroniques dépendront en partie des résultats de l'étude.

SOUS-PROGRAMME: ACTIVITÉS À L'APPUI DE LA RESTRUCTURATION INDUSTRIELLE ET DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE

XIV. Activités du Conseiller régional pour la promotion de l'investissement

49. Les activités de renforcement des capacités et de mise en œuvre menées par le Conseiller régional pour la promotion de l'investissement sont liées au programme du Groupe consultatif de l'immobilier (GCI) sur les ressources foncières au service du développement, au programme du Groupe consultatif de la propriété intellectuelle relatif à l'application des droits de propriété intellectuelle et au programme de l'Alliance pour les partenariats public-privé. Ces activités sont présentées brièvement dans le document TRADE/WP.5/2003/10.

XV. Activités du Conseiller régional pour l'entrepreneuriat et les PME

50. Les activités opérationnelles relatives aux PME de la CEE sont mises en œuvre par le Conseiller régional pour l'entrepreneuriat et les PME et, s'agissant du volet entrepreneuriat féminin, par la Spécialiste des questions sociales (hors classe) du bureau du Secrétaire exécutif. Les paragraphes ci-après résument brièvement les activités du Conseiller régional pour l'entrepreneuriat et les PME dans le domaine de l'élaboration des politiques relatives aux PME, l'accroissement de la compétitivité des PME ainsi que les autres politiques intéressant les PME. Un rapport détaillé concernant ses activités a été publié sous la cote TRADE/WP.8/2004/11.

1) Élaboration de politiques relatives aux PME

51. Les travaux du Conseiller régional visent essentiellement à rapprocher les positions et à jeter les bases d'une conception commune du développement durable de l'entrepreneuriat par:

- a) L'adoption de déclarations sous-régionales sur les PME;
- b) Un soutien analytique aux organismes nationaux et régionaux.

a) Contribution aux déclarations sous-régionales sur les PME

52. En 2003, le Conseiller régional pour les PME a contribué aux travaux des organes régionaux suivants participant à l'élaboration de stratégies nationales et régionales pour les PME:

- Le Groupe de travail des PME de l'IEC: le Conseiller régional a contribué à la redynamisation des modalités de travail et du mandat du groupe de travail de l'IEC et à l'organisation de la cinquième Conférence internationale sur les enjeux et les perspectives de l'élargissement de l'Union européenne pour les PME des pays de l'IEC qui s'est tenue du 5 au 7 novembre 2003 en Slovénie.
- Le Groupe de travail des PME de la CEMN: le Conseiller régional a aidé le Secrétaire permanent à organiser deux ateliers liés aux PME sur les thèmes «Promouvoir les PME – développement de l'entrepreneuriat des jeunes» (mars 2003, République de Moldova) et «les Moyens de développer les ressources en information à l'intention des chefs d'entreprise sur l'Internet et de mettre en place des sites Web à l'intention des entreprises nouvelles» (juin 2003, Fédération de Russie).

- L'OSCE: le Conseiller régional a participé à la préparation de plusieurs conférences de l'OSCE sur les PME, notamment en établissant des documents. Il a aussi contribué à la rédaction de la Déclaration de Berne sur la promotion des PME dans la région de l'OSCE.

b) Soutien analytique aux organes nationaux et régionaux participant à l'élaboration des politiques pour les PME

53. Pour aider les pays en transition et les nouvelles économies de marché, depuis 1995, la CEE suit la mise en place de la législation pertinente, produit des statistiques sur les petites et moyennes entreprises et souligne les problèmes que connaît le secteur des PME dans les différents pays pendant la transition.

54. En 2003, le Conseiller régional s'est particulièrement attaché à aider les pays en transition du Caucase méridional et a élaboré un projet concernant le développement de l'entrepreneuriat et du secteur des PME dans cette région, ainsi que la révision des politiques nationales relatives aux PME et de l'infrastructure connexe sur la base du modèle intégré de la CEE. Trois équipes d'experts sur la politique relative aux PME en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie ont réalisé des études de diagnostic à partir du questionnaire élaboré par le Conseiller régional. La situation actuelle et des propositions de projets pour ce groupe de pays ont été examinées lors d'un atelier spécial tenu les 30 et 31 octobre 2003 à Istanbul.

55. Le Conseiller régional pour l'entrepreneuriat et les PME a exposé les principales caractéristiques du développement des PME dans les pays en transition au cours des manifestations ci-après tenues en 2003:

- La quarante-huitième Conférence mondiale du Conseil international des petites entreprises consacrée au développement de l'entrepreneuriat et des petites entreprises (juin 2003, Irlande du Nord).
- L'atelier sur les options politiques et réglementaires permettant de promouvoir la restructuration industrielle dans la région de la CEE (avril 2003, Genève (Suisse)).
- La réunion du Groupe spécial d'experts du charbon dans le contexte du développement durable (novembre 2003, Genève (Suisse)).

56. Le Conseiller régional pour l'entrepreneuriat et les PME organise aussi des forums sur les meilleures pratiques en matière de politiques et de programmes nationaux de promotion de l'entrepreneuriat et des PME dans les pays en transition, ainsi que des réunions d'experts sur l'analyse comparative des différents aspects de la promotion et de la gestion des PME.

57. En 2003, le Conseiller régional a travaillé en vue de la publication des comptes rendus des travaux des ateliers sur les expériences respectives de la Pologne et du Bélarus en matière de développement des PME, qui avaient eu lieu en 2001, et pour préparer le sixième Forum sur les meilleures pratiques pour développer l'entrepreneuriat et les PME dans les pays en transition, consacré aux expériences de la Roumanie et de la Slovaquie, qui se tiendra le 31 mars 2004.

2) **Renforcement de la compétitivité des PME**

58. Ces activités opérationnelles ont été conçues pour répondre à la demande des États membres de renforcer la compétitivité des PME grâce à des études comparatives et à la création d'institutions spécialement chargées de soutenir les entreprises (centres d'amélioration de la qualité pour faciliter la mise en œuvre de systèmes de gestion de la qualité et l'application des normes des séries ISO 9000 et 14000). Ces activités comprennent les travaux de:

- a) L'Équipe de spécialistes des systèmes de gestion de la qualité;
- b) L'Équipe de spécialistes de l'entrepreneuriat et de l'atténuation de la pauvreté.

a) Équipe de spécialistes des systèmes de gestion de la qualité

59. En 2003, le Conseiller régional a participé et a contribué aux manifestations suivantes liées aux systèmes de gestion de la qualité:

- Atelier sur l'évaluation des entreprises du point de vue écologique conformément aux normes de la série ISO 14000, organisé par la CEE en novembre 2003 en collaboration avec la délégation académique de formation continue de Besançon (France);
- Réunion d'experts sur le thème «Comment devenir fournisseur de grandes entreprises nationales et de sociétés transnationales», tenue les 20 et 21 mars 2003.

60. Le Conseiller régional a élaboré les outils pratiques suivants en matière de gestion de la qualité ou a contribué à leur élaboration:

- Une page Web sur les systèmes de gestion de la qualité (<http://www.unece.org/operact/quams.htm>) a été créée en vue de présenter cette activité entreprise sous les auspices conjoints du Groupe de travail pour le développement de l'industrie et de l'entreprise et du Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation.
- Un questionnaire sur les modèles, les prix et les bonnes pratiques relatifs à la qualité pour les PME a été établi en vue de recueillir des informations destinées à permettre l'analyse comparative des modèles et pratiques d'excellence.
- Un nouveau guide de la CEE consacré à un modèle de système intégré de gestion est en cours d'élaboration dans le cadre de la contribution de la CEE à la mise en œuvre du projet concernant les systèmes intégrés de gestion, qui vise à établir à l'intention des entreprises, et en particulier des PME, des directives concernant la façon dont elles pourraient développer et surveiller les aspects qualitatifs, environnementaux, sociaux et autres de leurs activités dans le cadre d'un développement durable.
- Un projet pilote sur la mise en place de systèmes de gestion de la qualité conformément aux normes de la série ISO 9000, élaboré en vue d'améliorer la compétitivité de l'industrie légère russe et d'aider la Fédération de Russie à remplir

les conditions nécessaires à son accession à l'OMC, à la demande de l'association ROSSLEGPROM.

b) Équipe de spécialistes de l'entrepreneuriat et de l'atténuation de la pauvreté

61. Au cours de la période considérée, le Conseiller régional a fait office de secrétaire pour l'Équipe de spécialistes susmentionnée.

62. À sa réunion de février 2003, l'Équipe de spécialistes de l'entrepreneuriat et de l'atténuation de la pauvreté a décidé de concentrer ses activités futures sur le développement du réseau pour l'emploi des jeunes créé par le Secrétaire général et sur la collaboration à des initiatives internationales telles que la campagne pour le Sommet sur l'emploi des jeunes, Youth Business International et la Jeune Chambre internationale. Elle s'est aussi employée à accroître la sensibilisation aux questions intéressant la jeunesse dans les différentes sous-régions de la CEE.

63. En 2003, dans le cadre du Forum régional de la CEE et de l'OCEMN qui s'est tenu à Kiev en 2003 sur le thème «La jeunesse du XXI^e siècle: Réalités et perspectives», l'Équipe de spécialistes a organisé dans la République de Moldova un atelier sur le thème «Promotion des PME – Orientation stratégique du développement de l'entrepreneuriat des jeunes».

3) Autres activités intéressant les PME

64. Le Ministère israélien des affaires étrangères et la CEE ont organisé un atelier international sur le développement des entreprises agro-industrielles (Israël, septembre 2003). Cet atelier a été centré sur des études de cas récentes illustrant l'expérience d'Israël en ce qui concerne l'exécution à l'étranger de programmes de coopération technique liés au développement du secteur agro-industriel. Au cours des 10 dernières années, Israël a amplement coopéré avec les pays de la CEI et, ce faisant, a acquis une base méthodologique solide ainsi qu'une expérience de terrain dans de multiples domaines d'activités relevant du secteur agro-industriel.

65. Le Conseiller régional pour l'entrepreneuriat et les PME a créé un réseau virtuel d'agents nationaux de coordination pour les PME constitué des responsables du développement de l'entrepreneuriat et du secteur des PME. Le réseau fournit une base pour l'élaboration de politiques, le recueil de données et l'organisation de manifestations intéressant les PME.

XVI. Activités consultatives pour la promotion des femmes dans l'économie et le renforcement des capacités dans le contexte de l'entrepreneuriat féminin

66. La fonctionnaire principale chargée des politiques sociales a depuis le 1^{er} mars 2003 repris une partie des activités consultatives précédemment menées par la Conseillère régionale pour la promotion des femmes dans l'économie. Elle exécute aussi des activités opérationnelles liées aux PME qui intéressent l'entrepreneuriat féminin. Ces activités sont brièvement exposées dans la section concernant l'intégration des femmes du document TRADE/2004/21.
